

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011

1

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : Jean-Pierre BANOS, Michel BAUVY, Yves CAMPS, François CHALMEL, Alain COUTRET, Carole DALMEN, Saïda DAOUD, Valérie DELBOS, Pascal de SERMET, Claudine DUCOURET, Frédéric DUJARDIN, Claude DULIN, Michel JOURET, Marie-Christine LAVERGNE, Pierre MARGARIDENC, Françoise OLIVIER, Martine ROUX, Annie THEPAUT, Louis VIALA, Martine VILLE, Marie-Joëlle VINCENT

Ayant donné pouvoir :

Absent :

Les convocations ont été adressées le 10 Janvier 2011.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame **Valérie DELBOS** est désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 13 Décembre 2010, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole :

« A l'ordre du jour du conseil de ce soir, sept rapports :

- enfouissement de réseaux aériens dans le secteur de Sartre
- participation financière de la commune au profit de personnes âgées et/ou handicapées pour le montage de dossier de réhabilitation de logement
- demande à la CAA d'aide financière au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour deux projets d'investissement
- acquisition de terrains à « Barreau » pour permettre un meilleur accès au chemin rural de trois terrains à bâtir mitoyens
- convention d'installation de matériel publicitaire sur notre commune
- projet culturel Opéra National de Bordeaux Aquitaine dont l'ouverture se fera à Colayrac-Saint Cirq au printemps prochain
- demande de subvention à la CAF pour le projet d'aménagement de locaux en rez-de-jardin de l'école René Cassin au profit de notre accueil de loisirs dont nous avons décidé d'étendre les compétences aux 12/13 ans et 14/17 ans.

Je voudrais souligner ce qui à mes yeux revêt une importance particulière :

Tout d'abord, les deux rapports faisant appel à des aides financières extérieures pour nos projets d'investissement (ALSH et voirie) nous permettent d'en envisager la réalisation sans trop peser sur notre budget. Je voudrais simplement rappeler ici nos futurs besoins de financement du centre socioculturel en 2012/2013. Nous avons évidemment intérêt à préserver nos capacités en la matière.

.../...

Et puis, l'opération lancée par l'Adjointe à la culture de la ville d'AGEN, à savoir un spectacle de l'ONBA, éclaté sur plusieurs sites de l'agglomération agenaise qui se produira donc par petits ensembles. Il nous sera ainsi offert à domicile par ce biais, des spectacles musicaux de grande qualité, dont le premier se déroulera chez nous à Colayrac-Saint Cirq le 2 mai prochain.

A l'issue des rapports un diaporama sera présenté par Michel BAUVY, correspondant défense, qui fera le point sur la situation de notre " Défense " ».

### **I – CHEMIN de SARTRE : EFFACEMENT des RESEAUX BASSE TENSION (SDEE 47) et FRANCE TELECOM :**

Monsieur VIALA informe le Conseil Municipal des dispositions que peut prendre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) dans le cadre de la « PROTECTION DU PATRIMOINE PAYSAGER », programme spécial effacement de réseaux basse tension.

Le programme d'aménagement du chemin de Sartre, devenu voie communale par délibération du 13/12/2010 prévoit des travaux :

- de dissimulation des réseaux électriques aériens pour un montant estimatif hors taxe de 118 433,62 euros et une participation estimative de la commune de 10 %, soit 11 843,36 euros ;
- d'effacement du réseau France Télécom pour un coût estimatif (génie civil et câblage) à charge de la commune de pour un montant estimé à 12 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- d'accepter la prise en charge de 10 % du montant hors taxe des travaux de dissimulation du réseau basse tension ;
- d'accepter la prise en charge des travaux d'effacement du réseau France Télécom ;
- d'inscrire au Budget Primitif 2011 les crédits nécessaires au règlement de la charge correspondante.

### **II – PACT : PARTICIPATION en FAVEUR des PERSONNES RETRAITEES ou HANDICAPEES :**

Madame LAVERGNE rappelle que dans le cadre de ses activités, le PACT de Lot-et-Garonne instruit des dossiers de réhabilitation de logements en faveur des personnes âgées et handicapées.

Le coût moyen de l'étude administrative et technique d'un dossier est de 450 euros :

- visite de faisabilité et conseil sur le choix des travaux
- montage administratif et technique
- visite de conformité des travaux
- contrôle des factures
- demande de paiement des subventions aux caisses de retraite
- paiement de ces subventions aux artisans

.../...



L'accès à ces parcelles et le traitement des eaux pluviales du chemin rural de Barreau nous ont amené à accepter des propriétaires la proposition de cession des parcelles ci-dessous contre la charge de leur entretien.

Monsieur DUJARDIN demande des précisions sur la localisation de ces terrains.

Monsieur le Maire apporte ces précisions.

Monsieur DUJARDIN s'étonne car il y avait juste à côté des maisons qui ont été démolies à cause des travaux de la déviation de la RN 21.

Monsieur le Maire confirme mais précise que ces maisons étaient plus bas et plus près de l'emprise de la déviation.

Monsieur COUTRET demande à quelle distance de la route nationale seront construites les maisons.

Monsieur le Maire répond à peu près 100 mètres.

Monsieur COUTRET s'interroge sur le risque de contentieux par rapport au bruit.

Madame OLIVIER répond que ceux qui achètent ces terrains le font en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire confirme, bien que parfois les nouveaux propriétaires découvrent des nuisances alors même qu'elles existaient avant qu'ils fassent construire.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas assez de terrains constructibles à Colayrac-Saint Cirq pour se priver de ceux-là.

Monsieur VIALA s'est promené longuement sur ces terrains et n'a pas remarqué de bruit particulier du fait de la RN 21.

Il détaille ensuite les travaux qui sont à réaliser par la commune, à savoir un fossé d'évacuation des eaux pluviales. A ce jour, c'est la route qui sert d'exutoire et qui est régulièrement détériorée à cause du ruissellement.

Les accès seront règlementés et jumelés pour les lots 2 et 3 afin de réduire les risques sur le chemin rural.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition des parcelles :

B 562	pour une contenance de 357 m <sup>2</sup>
B 525 (partie C)	pour une contenance de 20 m <sup>2</sup>
B 559 (partie A)	pour une contenance de 42 m <sup>2</sup>

#### **V – CONVENTION d'INSTALLATION de MATERIEL PUBLICITAIRE :**

Monsieur COUTRET rapporte que la convention d'occupation du domaine public qui liait la société CLEAR-CHANEL à la commune pour l'installation de trois « sucettes » publicitaires est arrivée à son terme fin janvier 2009.

.../...

La société ATTRIA nous a informé de son souhait d'implanter, à la place, des dispositifs supportant sur une face des annonces commerciales et publicitaires permettant d'assurer gratuitement pour la collectivité, non seulement la fourniture et la pose de ces mobiliers mais également leur entretien et leur maintenance pendant toute la durée de la convention (12 ans).

L'autre face est mise à la disposition de la commune pour afficher à demeure un plan de la ville qui sera réalisé par la société à ses frais.

Cette face pourra être également utilisée par la collectivité pour son affichage événementiel.

Les matériels installés et leur emplacement devront être conformes à la réglementation sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Madame DUCOURET est fermement opposée à ce type d'installations publicitaires qui ne servent à rien et qui sont autant de « crachats » sur notre commune. Les plans qui y figurent sont inutiles à l'époque du GPS et personne ne les consulte. Elle ajoute qu'il y a trop de publicité partout et les messages que l'ont fait passer sur ces « sucettes » ne sont pas lus.

Monsieur JOURET est globalement d'accord avec cette analyse et s'étonne de plus que la société CLEAR CHANEL ait renoncé à renouveler sa convention. Ces sucettes ne sont peut être pas si rentables que ça.

Monsieur COUTRET répond que si CLEAR-CHANEL a été plutôt laxiste à la fin de la convention (2009), elle s'est réveillée et vient de nous faire des propositions que nous avons reçues au même titre que celles de la société ATTRIA qui nous paraissent répondre mieux à nos attentes en terme de matériel et de production de plan de ville qui sera affiché à demeure sur le côté réservé à la Mairie.

Madame OLIVIER est favorable à la réalisation d'un nouveau plan de Colayrac-Saint Cirq et se félicite des possibilités apportées pour l'affichage municipal.

Monsieur le Maire confirme que le nouveau plan devra prendre en considération les changements de nom de rues que nous avons effectués ces derniers temps.

Madame DELBOS est convaincue de la nécessité d'un plan de ville rénové car les GPS fonctionnent mal sur Colayrac-Saint Cirq. C'est sûrement la bonne occasion.

Monsieur VIALA n'est pas certain qu'il faille afficher systématiquement un plan sur chaque sucette. On pourrait se servir de ces sucettes pour afficher d'autres choses comme des infos sur les activités, le patrimoine, etc ...

Monsieur JOURET demande si il n'y a pas là un moyen de valoriser cette occupation du domaine public et de gagner quelques « sous ».

Monsieur COUTRET répond que ce type de rétribution n'est pas prévu dans la convention qui nous a été proposée. Concernant les emplacements de ces sucettes on peut toujours les modifier afin de les insérer au mieux au sein de nos aménagements urbains.

Monsieur BANOS est d'accord et trouve que ces matériels peuvent être intégrer logiquement à la suite des travaux que nous avons réalisés dans le centre bourg de Colayrac.

Monsieur le Maire propose de mettre un terme à ce débat et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour et 2 contre, **autorise** Monsieur le Maire à signer avec la société ATTRIA une convention pour l'installation, l'exploitation et l'entretien, sur le domaine public, de trois mobiliers de communication en remplacement des mobiliers existants qui devront être démontés par la société CLEAR-CHANEL conformément à la convention qui a pris fin le 30 janvier 2009.

## **VI – PROJET ONBA 2011 :**

Monsieur MARGARIDENC rappelle qu'en 2009 un premier projet culturel fédérateur à l'échelle des communes de l'agglomération avait permis l'organisation de l'exposition « L'Agglo affiche son patrimoine, itinérance autour de 45 tableaux ».

En 2011, un deuxième projet est en préparation pour le printemps : il s'agit de construire « une saison » de musique de chambre et symphonique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération agenaise avec l'Opéra National de Bordeaux Aquitaine, le Conservatoire d'Agen et les écoles de musique de l'agglo, qui se concrétisera sous la forme d'un festival.

Le calendrier est le suivant :

lundi 2 mai 2011 : Colayrac-Saint Cirq – église de Saint Cirq  
 Septuor « Ravel et ses contemporains » (formation solistes ONBA)  
 samedi 7 mai 2011 : Bon Rencontre  
 samedi 14 mai 2011 : Le Passage d'Agen  
 vendredi 20 mai 2011 : Boé  
 mardi 31 mai 2011 : Bajamont  
 samedi 4 juin : Agen  
 mercredi 8 juin 2011 : Saint Hilaire de Lusignan  
 vendredi 10 juin 2011 : Foulayronnes  
 samedi 18 juin 2011 : Sauvagnas  
 lundi 20 juin 2011 : Layrac (clôture)

L'organisation logistique et financière est portée par la CAA qui prendra en charge 50 % des charges sur son budget propre, les 50 % restants étant reportés au prorata du nombre d'habitants par commune, à savoir 832,00 euros pour Colayrac-Saint Cirq.

Madame DUCOURET demande une meilleure signalisation de l'église de Saint Cirq car elle a remarqué que cet été, à l'occasion du festival de musique en agenais, le concert en l'église de Saint Cirq n'avait pas fait le plein, sans doute à cause de ce déficit de signalisation.

Monsieur le Maire est sceptique et répond que le hameau de Saint Cirq et son église sont fléchés depuis toutes les routes départementales desservant Colayrac-Saint Cirq.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de valider le projet ONBA et d'accepter la prise en charge des frais afférents qui seront inscrits au Budget Primitif 2011.

## **VII – AMENAGEMENT de SALLES d'ACTIVITES pour l'ALSH : DEMANDE de SUBVENTION à la CAF :**

Madame LAVERGNE expose à l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales peut intervenir pour le financement des investissements des accueils de loisirs sans hébergement. .../...

Elle rappelle le projet validé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2010 consistant en la création de deux salles d'activités, d'un bureau et l'un local de rangement au rez-de-jardin de l'école René Cassin.

Le coût estimé de cette opération est de 121 536 euros hors taxe (travaux 111 700 + MO 9 836).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de solliciter de la CAF de Lot-et-Garonne une aide à l'investissement pour le projet décrit ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ① Catastrophe naturelle

Monsieur le Maire fait part au conseil de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Colayrac-Saint Cirq pour la sécheresse 2009. L'arrêté est paru au Journal Officiel du 13 janvier 2011.

### ② Correspondant « Défense »

Monsieur BAUVY, correspondant « Défense » propose au conseil le visionnage d'un DVD concernant l'état de nos forces de défense nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire

François CHALMEL